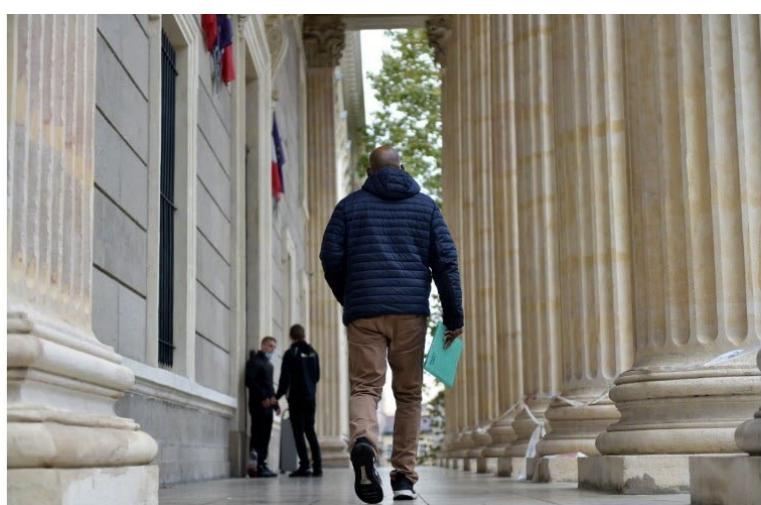


Loire

Il voulait organiser un tournoi de foot en pleine épidémie: un homme convoqué en justice

Tout avait été annulé après l'ouverture d'une enquête pour travail dissimulé et activité commerciale illicite.

Par H. J - Hier à 18:59 | mis à jour à 19:45 - Temps de lecture : 2 min



Le jeune organisateur de 25 ans a été convoqué, ce jeudi 4 mars, devant le procureur. Photo d'illustration Progrès /Rémy PERRIN

Tout est parti d'un message sur le réseau social Snpachat, appelant à l'organisation d'un tournoi de football, dimanche 7 mars, dans le quartier de La Métare à Saint-Etienne. Les flyers qui circulent en ligne sont repérés par les forces de police, ce mercredi 3 mars, qui ont redoublé de vigilance depuis [l'affaire du barbecue sauvage](#), en pleine crise Covid-19, avec plus d'une centaine de personnes, ce dimanche 28 février, à La Cotonne.

« Il pensait qu'il était dans les clous »

Alerté par le projet de tournoi, le parquet de Saint-Etienne a ouvert une enquête pour travail dissimulé et activité commerciale illicite alors que les flyers indiquaient une cotisation et une remise de prix.

prix avec lesfurets

|

L'organisateur de la manifestation est vite identifié. Il s'agit d'un jeune homme de 25 ans, habitant à La Métare, sans aucun antécédent judiciaire : « Juste quelqu'un qui avait des fourmis dans les jambes, qui voulait taper dans le ballon », éclaire le procureur adjoint, André Merle.

Convoqué au palais de justice de Saint-Etienne, ce jeudi 4 mars, le jeune homme est tombé des nues : « Il pensait sincèrement qu'il était dans les clous même si son père l'avait alerté que c'était une mauvaise idée. Il se disait qu'avec huit équipes de huit joueurs et quelques spectateurs, il restait en dessous de la barre des 100 personnes et des grands rassemblements. Sauf que c'est le nombre maximum autorisé aujourd'hui, c'est six. »

« Ne les laissez pas accéder à vos installations sportives, sinon vous êtes complices »

Face au procureur, le jeune homme a aussitôt rétropédalé : « Il a tout annulé

en faisant profil bas. Donc il n'y aura pas de poursuites », poursuit André Merle qui en profite pour faire un peu de la pédagogie face à la tentation des regroupements avec l'arrivée du beau temps : « Je comprends l'impatience des jeunes. Mais on vit une période de crise. Il faut que tout le monde respecte les restrictions. »

Un élément interroge d'ailleurs le procureur. Le jeune homme a dit « avoir eu l'autorisation » de l'Union sportive de La Métare : « Je voudrais dire à toutes les associations sportives : ne les laissez pas accéder à vos installations, sinon vous êtes complices. Nous ne voulons pas que ce type d'affaires se reproduisent. »

Coronavirus

Faits-divers - Justice

